

SERVICE RESSOURCES

**DECISION MODIFICATIVE N° 1 POUR LE BUDGET CAMPING MUNICIPAL DE
WIMEREUX DE L'EXERCICE 2023**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 à 3, L. 2312-1 à 4 et L. 2313-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2023_05_04_17 du Conseil Municipal du 5 avril 2023 approuvant le Budget Primitif ;

Le rapporteur expose au Conseil qu'il a la possibilité de modifier le budget du camping jusqu'à la fin de l'exercice auquel il s'applique.

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant dans le tableau ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité du Camping ;

AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,

En conséquence,

Le Conseil Municipal,

ADOpte la **Décision Modificative** telle que figurant dans les tableaux ci-après :

BUDGET CAMPING MUNICIPAL

	DEPENSES	RECETTES
Total fonctionnement	17 000.00	17 000.00
Total investissement	00.00	00.00
TOTAL GENERAL	17 000.00	17 000.00

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.1
014 - ATTENUATION DE PRODUITS			
95	7398	Reversements, restitutions et prélèvements divers	17 000.00
TOTAL			17 000.00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

			D.M.1
70 - PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES			
95	70328	Autres droits de stationnement et locations	17 000.00
TOTAL			17 000.00

Pour extrait certifié conforme,